

REGLEMENT DES EXAMENS

1. Conditions d'inscription

a. Inscriptions

Toute inscription à un examen doit parvenir au CAVILAM Alliance Française **avant la date limite d'inscription. Pour que votre inscription soit confirmée, les frais d'inscription doivent être réglés au moment de votre inscription.**

*Les candidats aux examens TCF doivent attendre un délai de 30 jours pour se réinscrire au même examen.

b. Inscription des candidats avec un handicap

En cas de handicap, des conditions de passation particulière sont accordées aux candidats. Il revient aux candidats de nous fournir un certificat médical prouvant leur handicap avant la date limite d'inscription pour en bénéficier.

2. Conditions d'annulation et de remboursement

a. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. Les candidats peuvent annuler leur inscription et obtenir un remboursement uniquement dans l'un des deux cas suivants :

- Réussite à l'examen pour lequel le candidat s'est inscrit
- Production d'un certificat médical

L'annulation doit avoir lieu au plus tard 3 jours avant le début des épreuves.

b. Absence et retard

En cas de retard, il n'est pas possible de participer à l'examen. Le candidat perd ses frais d'inscription.

En cas d'absence aux examens, AUCUN remboursement ne sera envisagé sauf en cas de présentation d'un certificat médical ou de justificatif SNCF prouvant la raison de l'absence du candidat.

3. Passation des examens

a. Horaires des examens

Les **dates et heures des examens** sont **envoyées par mail une semaine avant le début des épreuves.**

Il revient au candidat de contacter le centre d'examen en cas de non réception de sa convocation aux examens.

Il n'est en aucun cas possible de choisir les dates des examens individuels et collectifs.

b. Documents à présenter le jour de l'examen

Chaque candidat doit se **présenter au CAVILAM Alliance Française, 10 minutes au plus tard avant le début des épreuves, muni d'une pièce d'identité en cours de validité.**

Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité, il ne sera pas admis dans la salle d'examen et perdra ses frais d'inscription.

c. Epreuves collectives

Lors des épreuves collectives les candidats sont autorisés à avoir avec eux que les éléments suivants :

- **Stylos bleus ou noirs**
- **Effaceur/blanc correcteur**
- **Crayon de papier**
- **Stabilo**
- **Bouteille d'eau**

Les copies rédigées au crayon de papier ne sont pas corrigées et donc non notées.

L'usage du dictionnaire monolingue français est réservé aux candidats du DALF C1 pour la préparation de l'épreuve de production orale.

En cas de triche ou fraude, le CAVILAM Alliance Française rédigera un procès-verbal transmis au CIEP, pouvant interdire l'accès des examens en France pour une durée de 5 ans.

4. Résultats

a. Délivrance des résultats

Pour l'examen DELF/DALF, les résultats sont délivrés dans un délai de 10 jours après la fin des épreuves.
Les candidats reçoivent un mail leur indiquant que les résultats sont disponibles.

Pour le test TCF sur ordinateur, les résultats sont délivrés immédiatement.

Pour le test TCF ANF, les résultats sont délivrés dans un délai de 15 jours.

b. Consultation des copies

Pour l'examen du TCF sur ordinateur, aucune consultation n'est permise.

Pour l'examen DELF/DALF, la demande de consultation des copies doit être transmise au CAVILAM Alliance Française dans un délai d'une semaine après la fin des épreuves.

Seuls les candidats ayant échoué à leur examen peuvent demander une consultation de copie.

Les copies sont la propriété du centre d'examens et ne peuvent ni être divulguées à un tiers ni sorties du centre d'examens. En cas de protestation portant sur les notes, la demande de recorection doit être effectuée par le candidat par lettre recommandée au centre d'examen dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Toute demande se déroulant après ce délai sera refusée.

5. RECEPTION DES ATTESTATIONS ET DES DIPLÔMES

Dès réception des attestations et diplômes, le CAVILAM Alliance Française s'engage à prévenir les candidats.

Le délai de réception des attestations et diplômes varie selon l'imprimerie nationale et le rectorat.

Toute réédition de diplôme ou d'attestation génère des frais supplémentaires à régler au centre d'examens.